



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 89048

Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'absence de précision du rôle des infirmiers libéraux dans le plan de prévention élaboré en cas d'épidémie de H5N1. En effet, alors qu'il est conseillé de privilégier les soins au domicile du patient, seul le rôle des médecins libéraux est prévu. En outre, alors que les cabinets des infirmiers libéraux sont tenus de se procurer à leurs frais des masques FFP2 et FFP1, aucune consigne de sécurité ne leur a été donnée pour mettre et retirer ces masques aux patients et aux soignants (précaution qui aurait évité des contaminations au Canada lors de l'épidémie de SRAS). Elle lui demande si le rôle des infirmiers libéraux en cas d'épidémie de H5N1 va être prochainement clarifié et si une formation au port du masque est prévue.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89048

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2977